

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (D.I.U.)

Le Sommeil et sa Pathologie

COORDONNATEURS NATIONAUX: Dr M GEORGES (Dijon), Pr C SCHRÖDER (Strasbourg)

Comité Nationale Pédagogique : Pr C Schröder, Dr M Georges & Dr G Aubertin, Dr L Barateau, Dr E Béquignon, Pr MP D'Ortho, Pr B Fauroux, Dr PA Geoffroy, Pr JAMicoulaud-Franchi, Pr K Kinugawa, Dr I Lambert, Dr S Lanois, Dr F Roche, Pr W Trzepizur.

Avec la participation des Universités d'Amiens (Dr Basille-Fantinato), **Angers** (Pr Trzepizur), **Besançon** (Dr Bourdin), **Bordeaux** (Pr Philip, Pr Micoulaud-Franchi), **Brest** (Pr Leroyer, Dr Lecadet), **Dijon** (Pr Georges), **Grenoble** (Pr Tamisier), **Limoges** (Pr Melloni, Dr Khalil), **Lille** (Dr Lise Lanvin, Dr Perrine Bocquillon), **Lyon** (Pr L Peter-Derex), **Marseille** (Dr Lambert), **Montpellier** (Pr Dauvilliers, Dr Barateau), **Nancy** (Pr Chaouat), **Nantes** (Dr Leclair-Visonneau), **Université Paris Cité** (Pr Fauroux, Pr Geoffroy, Pr Léger, Pr d'Ortho), **Sorbonne Université** (Pr Arnulf), **Paris Est-Créteil** (Dr Boyer), **Poitiers** (Pr Drouot), **Reims** (Dr C Lanois), **Rouen** (Pr Cuvelier), **Saint-Etienne** (Pr Roche), **Strasbourg** (Pr Bourgin, Pr Kessler, Pr Schröder), **Toulouse** (Dr Curot, Dr Debs), **Tours** (Dr Limousin).

ORGANISATION ET PROGRAMME

Ce Diplôme Inter-Universitaire se déroule sur 2 ans et comporte des enseignements théoriques la 1^{ère} et des travaux pratiques obligatoires la 2^{ème} année (pour les étudiants ayant validé l'examen écrit à la fin de la 1^{ère} année).

1^{ère} année : UN ENSEIGNEMENT THEORIQUE associant des cours en présentiel (introduction), en direct (en visioconférence) et des cours en e-learning pour un total de 90 heures d'enseignement. Les cours en directs sont dispensés lors d'un séminaire d'introduction et de 4 séminaires thématiques répartis en 5 sessions.

- **Séminaire d'INTRODUCTION :** *Présentation du DIU, Généralités sur le sommeil, Introduction à la lecture des tracés de polysomnographie*
- **Séminaire 1 : LE SOMMEIL NORMAL :** *Physiologie du sommeil normal. Physiologie des grandes fonctions du sommeil. Techniques d'exploration du sommeil et de la vigilance*
- **Séminaire 2 : INSOMNIE – CHRONOBIOLOGIE.** *Insomnies. Troubles des rythmes circadiens du sommeil, Psychiatrie, Environnement.*
- **Séminaire 3 : PATHOLOGIE RESPIRATOIRE DU SOMMEIL – PEDIATRIE.** *Respiration pendant le sommeil, Syndrome d'apnées et hypopnées obstructives du sommeil (physiopathologie, épidémiologie, comorbidités, traitements), Pathologie broncho-pulmonaire et sommeil. Pathologie neuro-musculaire et restrictive. SAS central. Obésité. Troubles respiratoires du sommeil en pédiatrie (physiopathologie, épidémiologie, diagnostic et traitement). Insomnie de l'enfant.*
- **Séminaire 4 : HYPERSOMNOLENCES – PARASOMNIE – TROUBLES MOTEURS.** *Aspects épidémiologiques. Hypersomnolences centrales (narcolepsie, hypersomnie idiopathique...). Parasomnies. Epilepsies et sommeil. Syndrome des jambes sans repos et mouvements périodiques. Hypersomnolences de l'enfant. Troubles du sommeil et pathologie neurologique.*

Le séminaire d'introduction (1 jour) se tiendra en présentiel à l'Université de Paris Cité (site Villemin, 10 ave de Verdun, Paris 10^e, amph 1) : 14 décembre 2026

Les autres séminaires en direct seront réalisés via la plateforme ZOOM aux dates suivantes :

- Séminaires 1 et 2 : 25 et 26 Janvier 2027 (2 jours)
- Séminaire 3 : 15 et 16 mars 2027 (2 jours)
- Séminaire 4 : 10 et 11 mai 2027 (2 jours)

Examen écrit : 11 juin 2027

2^{ème} année : TRAVAUX PRATIQUES OBLIGATOIRES (accessible aux les étudiants ayant validé les examens écrits)

D'une durée totale de 150 heures effectives, les travaux pratiques sont effectués dans l'Unité de Sommeil de l'Université d'inscription. Ces travaux pratiques doivent permettre à l'étudiant de se familiariser avec les différentes techniques utilisées dans les Unités de Sommeil, d'apprendre à interpréter les enregistrements polysomnographiques effectués chez des sujets de tous âges, normaux ou pathologiques, et de se familiariser avec la clinique du sommeil. L'acquisition des objectifs sera contrôlée lors d'une l'épreuve orale devant un jury constitué d'au moins trois membres dont au moins deux extérieurs à la Faculté d'origine.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Sont autorisés à s'inscrire les Docteurs en Médecine, Chirurgie Dentaire ou Pharmacie ; les étudiants ayant validé le 2^{ème} cycle des études médicales, les étrangers possédant des titres équivalents, les titulaires d'une thèse d'université dans le domaine scientifique. Pour les conditions d'inscription, une dérogation peut être sollicitée auprès de l'un des deux coordonnateurs. Nombre d'étudiants limité.

- **L'inscription n'est possible qu'après accord du responsable universitaire local pour la réalisation des travaux pratiques dans les Universités suivantes :** Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Brest, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris (Paris Est-Créteil, Université de Paris, Saclay, Sorbonne Université, Versailles-St Quentin), Poitiers, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse et Tours.

- **Droits d'inscription :** Droits de base universitaire (selon l'Université d'inscription) + Droits complémentaires

- **Clôture des inscriptions :** 30 octobre 2026 ; date de la transmission des inscrits par les responsables locaux aux coordonnateurs.

- **Date de début des cours :** 14 décembre 2026. L'accès aux cours ne sera possible qu'après confirmation de l'inscription par l'Université d'accueil.

- **La validation du D.I.U. nécessite :** Une note $\geq 10/20$ à l'épreuve écrite d'une durée de 4 heures centralisée à Paris à la fin de la 1^{ère} année (examen du 11 juin 2027) et à l'épreuve orale qui sera réalisée à la fin de la 2^{ème} année devant un jury régional constitué d'au moins trois membres dont deux au moins extérieurs à la faculté d'origine et après validation des travaux pratiques. Une note inférieure à 10 à l'une des deux épreuves ne permet pas l'obtention du diplôme, mais permet de garder le bénéfice de l'autre épreuve si la note a été supérieure ou égale à 10 et ce pour une période d'un an. Une note inférieure à 10 lors de l'épreuve orale nécessite de valider à nouveau les travaux pratiques l'année suivante en cas de nouvelle inscription à cette épreuve. Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au responsable universitaire de l'université d'inscription (c'est à dire de celle dont dépend le stage pratique).

Coordination nationale

Dr M. GEORGES, Dijon & Pr C. SCHRÖDER, Strasbourg